

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 603 DU 4 JUILLET 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« Tout est changement, non pour ne plus être mais pour devenir ce qui n'est pas encore. »
Epictète

LE GOUVERNEMENT
SOCIALISTE ET COLONIAL
PROPOSE ENCORE UNE FOIS
UNE POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET FISCALE
QUI MAINTIENT L'OPACITÉ DES PROCÉDURES
BUDGÉTAIRES
ET DES OBJECTIFS HABITUELS
QUI ONT DÉJÀ ÉCHOUÉ
ET QUI VONT ENCORE
ÉCHOUER .

À LA UNE

UN NOUVEAU COLLECTIF BUDGÉTAIRE POUR 2012

Le projet de budget rectifié présenté mercredi par le gouvernement, le deuxième pour cette année, a été adopté par le conseil des ministres de mercredi . Il prévoit des hausses d'impôts censées rapporter 7,2 milliards d'euros en 2012 et 1,5 milliard d'euros d'économies.

Le projet de budget rectifié prévoit 7,2 milliards d'euros de recettes nouvelles cette année et 6,1 milliards supplémentaires en 2013. Parallèlement, un "surgel" additionnel de dépenses déjà prévues pour 1,5 milliard sera appliqué aux ministères selon une répartition non détaillée. Bercy impute une grand part des efforts supplémentaires nécessaires pour ramener le déficit public de la France de 5,2% du PIB en 2011 à 4,5% cette année aux "erreurs manifestes" du précédent gouvernement, accusé d'avoir "surestimé" les recettes fiscales attendues. Le gouvernement détaille les étapes jusqu'à l'équilibre budgétaire en 2017: 3% du PIB en 2013, 2,25% en 2014, 1,5% en 2015 et 0,75% en 2016. Cette trajectoire est bâtie sur l'hypothèse d'une croissance économique de 0,3% cette année, 1,2% l'an prochain, selon des prévisions abaissées, puis de 2% par an entre 2014 et 2017. Pour respecter ses engagements, le gouvernement entend faire porter l'effort "de manière équilibrée sur la dépense et sur la recette". Les hausses d'impôts seront "concentrées sur 2012 et 2013", avec un taux de prélèvements obligatoires qui passera de 43,9% du PIB l'an dernier à 46,2% l'an prochain, pour ensuite rester quasiment stable. Les dépenses publiques diminueront de 56% du PIB en 2011 à 53,4% en 2017.

Le impôts nouveaux

Les hausses d'impôts pèseront en 2012 à 53% sur les ménages et 47% sur les entreprises. Celles à la charge des ménages viseront à 73% les patrimoines et revenus "les plus élevés". La principale mesure est ainsi une surtaxe "exceptionnelle" payée cette année par les redevables de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) dans l'attente d'un relèvement "pérenne" de ce prélèvement emblématique en 2013. Cette contribution doit rapporter 2,3 milliards d'euros en 2012. La fiscalité est aussi alourdie pour les grosses successions et les donations et les revenus immobiliers des non-résidents sont assujettis aux prélèvements sociaux. Le relèvement de deux points des prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine ou de placement est maintenue, ce qui rapportera 800 millions en 2012 et 2,6 milliards en 2013. La fin de l'exonération de cotisations sociales pour les heures

supplémentaires, sauf dans les entreprises de moins de vingt salariés, concernera en revanche aussi les classes moyennes et populaires. Le "collectif budgétaire" prévoit comme attendu l'abrogation de la "TVA sociale" qui devait entrer en vigueur en octobre. Plusieurs autres mesures visent les entreprises, dont le relèvement de 8% à 20% du forfait social sur l'épargne salariale (550 millions d'euros cette année) ou encore une anticipation du versement de la contribution exceptionnelle de 5% de l'impôt sur les sociétés sur les grosses entreprises (800 millions d'euros). Une surtaxe sur les stocks des opérateurs pétroliers (raffineurs mais aussi distributeurs), doit rapporter 550 millions d'euros sur le secteur pétrolier. Elle pourrait augmenter les prix des carburants à la pompe d'un centime par litre si elle était répercutée sur le consommateur. Le doublement de la taxe sur les banques dite de risque systémique devrait, elle, rapporter 550 millions d'euros supplémentaires en 2012. Instaurée en 2010 et acquittée pour la première fois par les banques en 2011, la taxe de risque systémique avait alors rapporté 495 millions d'euros . Comme prévu, les dividendes distribués aux actionnaires seront taxés à hauteur de 3%. La taxation des stock-options et des distributions d'actions gratuites est aussi renforcée: passant de 14% à 30% pour les entreprises et de 8% à 10% pour les bénéficiaires. Enfin, le taux de la taxe sur les transactions financières qui entrera en vigueur en août en France sur certaines opérations est doublé, à 0,2%.

Les économies budgétaires

La progression des dépenses publiques sera limitée à 0,8% par an en moyenne en volume (en plus de l'inflation), alors que le projet électoral du président François Hollande prévoyait une hausse annuelle 1,1%. Les dotations de l'État aux collectivités locales seront gelées jusqu'en 2017. Et la progression des dépenses de l'assurance maladie sera maintenue à 2,5% cette année et limitée à 2,7% en 2013, alors que le candidat Hollande avait affirmé vouloir la relever à 3%.

Quel est donc le traitement réservé aux territoires coloniaux de la France qualifiés d'outre mer

Comme à son habitude le gouvernement français qu'il soit de gauche ou de droite , refuse la transparence en ce qui concerne les données budgétaires des territoires colonisés qu'il qualifie d'outre mer pour tenter sans succès de cacher son forfait . Quand il expose les chiffres du budget , il présente des données consolidées au niveau français et se refuse d'informer sur leur répartition entre les régions .Il ne donne pas non plus d'indications sur le

montant de la contribution de chaque région . Cela veut dire que l'on ne connaît pas toujours ce qui se passe dans le domaine budgétaire pour nos pays . En effet , particulièrement dans le cas des colonies , c'est au moment de l'exécution que l'on arrive à connaître les flux budgétaires réels . Il faudrait disposer d'informations régulières, détenues par la direction générale des finances publiques, pour pouvoir évaluer la politique budgétaire . Ce comportement est d'autant plus curieux que notre économie est une zone de consommation financée en grande partie par des dépenses publiques et des exonérations d'impôts. Le PIB non marchand c'est à dire l'activité de l'administration publique représente près de 35 % du PIB total. Si l'on se réfère au budget 2012 voté en décembre 2011 , en nous appuyant sur L'ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'EFFORT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER CONSACRÉ AUX DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER, les dépenses prévues pour l'exercice 2012 sont de 13 396 milliards dont 2,03 gérés directement par le ministère des colonies et 2,17 consacrés à la Guadeloupe (361 millions gérés par l'outre mer en direct). Pour les recettes par contre ,c'est le flou total car aucune information n'a été donnée. C'est au travers des finances que l'on constate la solidité de la tutelle et de la domination françaises .

LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE a fait la déclaration suivante qui a été communiquée à notre rédaction :

« **LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE** dont l'objectif prioritaire est de défendre les intérêts de la Guadeloupe , constate et dénonce le manque de transparence qui caractérise pour ses territoires colonisés la conduite de la politique budgétaire et fiscale, ce qui est contraire au droit international de la décolonisation qui protège l'identité des territoires non autonomes . Elle rappelle que depuis 2011 , les dépenses publiques diminuent et sont mal affectées. Les dépenses totales de l'état français s'établissent en 2011 en Guadeloupe à 2,4 milliards € (4,6%). Cette évolution est essentiellement imputable à la hausse de 4,7 % des dépenses de personnel. Ces dernières concentrent 39 % des dépenses totales. Les dépenses d'intervention affichent en revanche un repli de 4,7 %. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement diminuent respectivement de 4,6 % et 3,7 % sur un an. Parallèlement, les dotations aux collectivités locales se stabilisent : elles s'élèvent à 650,9 millions € en 2011, contre 651,8 millions € en 2010. Les recettes totales de l'état s'établissaient à 817 millions € en 2010 , en baisse de 10 %. Le recul des recettes fiscales de 6,5 % (notamment des recettes issues de l'impôt sur le revenu : -9,4 %) et la diminution de 18 % des comptes de concours financiers expliquent ce repli. Les salaires versés au cours de l'année augmentent . Ils atteignent 1,6 milliard d'euros . Il en résulte une faible

croissance économique : En 2011, la croissance a progressé selon les hypothèses les plus plausibles de 1,3 % (en euros constants) pour s'établir à 9 milliards et les estimations pour les six premiers de l'année sont à la limite de la récession. Le secteur de la construction est déprimé. Il est pénalisé par l'absence de grands chantiers de travaux publics due à une diminution des dépenses d'investissements des collectivités publiques et une forte baisse du nombre de logements individuels autorisés (-17 %). En conséquence, la consommation de ciment diminue de 3,3 % le plus bas de la décennie. La morosité du secteur n'épargne pas l'emploi qui diminue de 1,2 % pour le BTP et de 8 % pour les activités immobilières.

Les autorités coloniales nous ont légué une zone de consommation financée par des dépenses publiques en lieu et place d'une véritable économie . Aujourd'hui , elles ont décidé parce que cela les arrange , depuis deux ans au moins de réduire dans la discrétion les dépenses publiques, ce qui aura pour conséquence de diminuer à nouveau une croissance économique déjà modeste au regard du niveau de chômage que connaît notre pays et de la faiblesse de notre richesse collective.

Pour engager la Guadeloupe dans la voie d'un développement économique , social et culturel solide , durable et bénéfique à toutes et à tous, ce qui est très différent des politiques publiques du gouvernement français en direction de la jeunesse , pour l'emploi qui est un objectif éculé et démagogique de la part de socialistes qui affirment cela depuis de très nombreuses années et pour diminuer le coût de la vie, il nous faut une autre politique économique et sociale . Cette politique , à court terme, doit maintenir la structure économique actuelle tous en construisant à moyen terme un nouveau système fondé sur la production , l'investissement productif, l'insertion dans la Caraïbe et l'Amérique latine et la répartition équitable des fruits de la croissance. Cet objectif nécessite la mobilisation de moyens financiers et fiscaux bien différents de ceux que nous proposent à nouveau des autorités coloniales et leurs alliés guadeloupéens conservateurs de l'ordre colonial prises au piège d'un système qui vise à nous marginaliser et à nous faire disparaître . La Guadeloupe qui est riche de ressources humaines n' a pas vocation à être à la traîne de quiconque .

LA RÉDACTION



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

RÉORGANISATION DE L' ARMÉE FRANÇAISE EN GUADELOUPE

Le Vice-amiral Loïc Raffaëlli, Commandant supérieur des Forces Armées des Antilles, présidera mercredi la cérémonie de dissolution du 41e Bataillon d'Infanterie de Marine de la Guadeloupe. Le 41e BIMa a été créé en 1987. Le 12 octobre 1992, il reçoit le nouveau drapeau du 41e RIMa. Le 41ème Bataillon d'Infanterie de Marine de la Guadeloupe disparaît. Sa dissolution sera faite à 18h45 au Camp Dugommier à la Jaille. « Elle s'inscrit dans le cadre des restructurations menées par les Forces Armées des Antilles depuis 2008 ». Au cours du mois de juillet, ce sont trois unités qui seront dissoutes : demain, le 33ème Régiment de Marine de Martinique ; le 17 juillet, la Base Aérienne 365 stationnée au Lamentin. L'armée de terre demeure présente en Martinique et en Guadeloupe, avec la création, demain, du Détachement Terre Antilles/33ème RIMa. Dans la discrétion l'armée française installée pour garantir l'ordre colonial se restructure .

DOMOTA RÉPOND AUX QUESTIONS DES JOURNALISTES DU BULLETIN DU COMITÉ INTERNATIONAL CONTRE LA RÉPRESSION DE JUILLET – AOÛT 2012

Ce bulletin est essentiellement consacré à l'interview qu'Elie Domota, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs de la Guadeloupe (UGTG) a donnée à l'issue de la tournée qu'il a réalisée à la tête d'une délégation de son organisation, à l'invitation de notre comité, du 10 au 17 juin 2012.

Question : Tu as évoqué la lettre que Martine Aubry t'a adressée soutenant votre combat, un contact va-t-il être établi avec elle et avec Christiane Taubira ?

ED : Tout d'abord, j'ai été très surpris de recevoir ce mot de Martine Aubry qui dit : notamment :

Cher Elie Domota

La campagne électorale m'éloignant de Lille pour quelques jours, je ne

pourrai vous accueillir personnellement à l'occasion de votre passage. Croyez bien que je le regrette sincèrement, d'autant plus que chacun connaît le combat que vous menez pour améliorer la situation sociale en Guadeloupe. J'aurais beaucoup aimé en discuter avec vous. etc...

J'accueille bien sûr ces propos favorablement. Cela veut dire que quelques part le sens de notre initiative a été entendue. Nous avons fait des démarches auprès de monsieur Hollande Président de la République par rapport à la mémoire de mai 1967 où 100 Guadeloupéens furent tués par balles à Pointe à Pitre par l'armée française. Nous avons écrit à Monsieur Sapin Ministre du Travail concernant un de nos camarades délégué syndical de l'UGTG victime de la répression au Crédit agricole et nous l'avons saisi également concernant le non respect de l'accord Bino et l'opposition du Préfet de Guadeloupe à ce que l'Inspection du Travail intervienne dans le dossier qui nous oppose aux patrons sur l'application de la clause de convertibilité de l'accord au 1er mars 2012. Nous attendons des réponses claires et précises sur toutes ces questions. Dans la campagne électorale il a été souvent question de « changement maintenant ». Dans les faits nous allons voir s'il va y avoir une modification de l'attitude du gouvernement par rapport au gouvernement précédent. Toutes les demandes de rencontres et nos courriers que ce soit dans le cadre du suivi de l'accord LKP, que ce soit dans le cadre de l'application de l'accord Bino, que ce soit sur le dossier de Mai 67, sont à ce jour resté sans réponse. On attend...

LE COMITÉ DES FINANCES LOCALES FRANÇAIS RÉAGIT À L'AUDIT DE LA COUR DES COMPTES

Le rapport sur la situation des finances publiques, que la Cour des comptes a rendu public le 2 juillet (lire notre article ci-contre), a suscité de vives réactions chez les membres du Comité des finances locales (CFL) réunis en séance, ce 3 juillet. Jean-Claude Boulard, maire du Mans, a lancé le débat en rappelant avec véhémence que la Constitution garantit la libre administration et l'autonomie financière des collectivités locales. Au regard de ces garanties, les pistes de la Cour des comptes visant à freiner la dépense publique locale apparaissent donc mal venues, a dit en substance celui qui est aussi membre du Conseil d'Etat, sans se souvenir sans doute qu'il était en présence de conseillers de la rue Cambon. "La Cour des comptes et la direction du Budget [à Bercy], laquelle a déjà fait la preuve de son 'thatchérisme', s'épaulent ", a analysé, de son côté, le président du CFL, Gilles Carrez. Sur l'idée de moduler les dotations de l'Etat aux collectivités en fonction des catégories de collectivités (le bloc communal étant jugé plus favorisé aujourd'hui) émise par la Cour des comptes, le président du CFL a

fait part de ses réticences. "La DGCL [direction générale des collectivités locales] avait essayé pour 2012 de solliciter les variables d'ajustement des communes pour le financement des dotations de péréquation des départements. Je m'y suis opposé. Si on le fait, il faut un débat, il faut que ce soit transparent", a déclaré Gilles Carrez. La séance a été consacrée à l'examen du bilan de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2012. Plusieurs rapports ont également été présentés : les rapports d'activité 2011 de la commission consultative d'évaluation des normes et de la commission consultative d'évaluation des charges, ainsi que le rapport annuel de l'Observatoire des finances locales.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, SOCIÉTÉ

LES CONSÉQUENCES DE L'AUGMENTATION DU SMIC POUR LES AGENTS PUBLICS

Mardi 3 juillet, la Commission consultative sur l'évaluation des charges (CCEN) a formulé un avis favorable sur le projet de décret portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique et attribution de points d'indice majoré à certains personnels civils et militaires de l'Etat, personnels des collectivités territoriales et des établissements publics de santé (voir procès-verbal de la séance). Pour tenir compte de la revalorisation du SMIC à hauteur de 2%, qui atteint 1.425,67 euros bruts mensuels au 1er juillet 2012, un projet de décret va être présenté au Conseil des ministres du 4 juillet pour augmenter le minimum de traitement fixé par la grille régissant les rémunérations de la fonction publique. Ce projet de décret porte, à compter du 1er juillet 2012, l'indice majoré minimum à 308 (indice brut 244), ce qui représente une rémunération mensuelle brute de 1.426,13 €. Le gain pour un agent public sera de 27,78 € bruts mensuels, soit un montant brut annuel de 333,38 €. De plus, dans le but d'assurer une progression indiciaire dans la grille de rémunération de la fonction publique, il est proposé d'attribuer des points différenciés de l'indice brut 244 à l'indice brut 332, selon les seuils suivants:

- 6 points supplémentaires de l'indice brut 244 à l'indice brut 323;
- 5 points supplémentaires à l'indice brut 324;
- 4 points supplémentaires de l'indice brut 325 à l'indice brut 327;
- 3 points supplémentaires aux indices bruts 328 et 329;
- 2 points supplémentaires aux indices bruts 330 et 331;
- 1 point supplémentaire à l'indice 332.

Cette revalorisation représente pour tous les employeurs publics une dépense en année pleine de l'ordre de 546,9 millions d'euros. Cette mesure bénéficie à 1,1 million d'agents en activité.

LA RIGEUR POUR LES FONCTIONNAIRES ?

Marylise Lebranchu a estimé ce mercredi que les fonctionnaires devaient affronter un "grand moment de rigueur". "Ce n'est pas une cure d'austérité mais c'est un grand moment de rigueur", a déclaré la ministre de la Fonction publique . Les fonctionnaires sont prévenus. Selon la Cour des

comptes, la masse salariale de la fonction publique (5,3 millions d'agents) constitue "le principal enjeu budgétaire" dans la mesure où elle représente 13,6% du produit intérieur brut (PIB), soit 260 milliards d'euros. A elle seule, la masse salariale des fonctionnaires de l'Etat représente 80 milliards d'euros avec "une croissance tendancielle soutenue": 1,6% par an, soit 1,3 milliard d'euros. La Cour préconise, dans son rapport sur les finances publiques publié lundi, de réduire les effectifs de la fonction publique, dans l'idéal à hauteur de 30.000 par an. Ce qui correspond au nombre de postes supprimés chaque année sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, en vertu de la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Or François Hollande a promis de garder stables les effectifs de la fonction publique d'Etat, après plus de 150.000 emplois supprimés au cours des cinq dernières années. Mais pour compenser la création de 65.000 postes dans l'éducation nationale, la justice, la police et la gendarmerie, il va falloir supprimer des postes dans d'autres ministères. Les "lettres de cadrage" adressées aux ministères par Matignon la semaine dernière prévoient ainsi de réduire de 2,5% par an des effectifs dans les ministères non prioritaires, qui représentent environ 600.000 agents sur un total de 2,4 millions. Soit potentiellement 15.000 suppressions de postes par an. Pour certains ministères, cela va se traduire par le non remplacement de deux départs à la retraite sur trois. Et, au passage, cela reviendrait à diminuer de 10.000 les effectifs globaux sur le quinquennat. Dans un tel contexte, la Cour des comptes estime que l'Etat n'a aucune marge de manoeuvre en matière salariale. Pour rester dans les clous budgétaires, il faudra reconduire le gel du point d'indice instauré par le précédent gouvernement en 2010. Chaque hausse de 1% du point d'indice augmente en effet de 800 millions d'euros la masse salariale de l'Etat et de 1,8 milliard celle des administrations publiques. Autrement dit, pas de revalorisation générale des salaires dans les trois corps de la fonction publique (Etat, hôpitaux, collectivités). Marylise Lebranchu l'a implicitement annoncé: "A mon avis, je ne pourrai plus parler uniquement du point d'indice, le point d'indice est gelé, c'est un grand symbole", a déclaré la ministre. Cette question du gel du point promet des discussions animées lors de la conférence sociale des 9 et 10 juillet, les syndicats de fonctionnaires considérant le point comme "la pierre angulaire" de la rémunération des agents. Lorsque le gouvernement précédent avait annoncé le maintien du gel de ce point pour 2012, tous avaient appelé à la mobilisation, arguant que sans tenir compte des mesures individuelles, les agents avaient perdu environ 10% de pouvoir d'achat en dix ans par rapport à l'inflation. "Si ce gel devait être confirmé, nous pourrions l'accepter, confie Brigitte Jumel (CFDT), à condition qu'il y ait des mesures en parallèle pour revaloriser le pouvoir d'achat, c'est-à-dire augmenter la part variable du salaire des fonctionnaires." Mais là aussi, les marges budgétaires du gouvernement

sont étroites. Il est probable que le mécanisme baptisé garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa, instauré sous Fillon), qui accorde un "rattrapage" égal à l'inflation aux fonctionnaires n'ayant bénéficié d'aucune mesure d'avancement, d'ancienneté ou autre dans le courant de l'année, soit prolongé. Celui-ci ne coûte en effet qu'une centaine de millions d'euros par an. En revanche, le gouvernement va devoir ralentir les avancements, c'est-à-dire faire en sorte que les fonctionnaires montent moins vite dans l'échelle des salaires au fil de leur carrière. Et il va devoir mettre la pédale dure sur les mesures catégorielles (primes et augmentations de salaire ciblées): la Cour estime qu'il faudra en limiter le montant à 50 millions d'euros alors qu'elles dépassent aujourd'hui 500 millions par an. Les fonctionnaires risquent donc d'être déçus. Et de ne pas percevoir de "changement" avec la politique menée par la précédente majorité de droite. Or la fonction publique est un important vivier électoral de la gauche. Pour les socialistes, la rigueur aura un coût politique certain.

GOOGLE CONTINUE SON MÉNAGE DANS SES SERVICES

Google continue à faire le ménage dans les contenus qu'il propose sur internet en annonçant la disparition programmée de 5 nouveaux services : Google Mini, Google Talk Chatback, Google Video, iGoogle et Symbian Search App. Le Groupe rappelle avoir débuté son "ménage de printemps" à l'automne dernier, et précise avoir déjà fermé ou modifié plus de 30 services. "La fermeture de services implique toujours des choix difficiles, mais nous réfléchissons fortement à chaque décision pour nos utilisateurs", explique Matt Eichner, General Manager, Global Enterprise Search chez Google. "La rationalisation de nos services nous permet de mettre l'accent sur la création d'une belle technologie qui permette d'améliorer la vie des gens".

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

FANON DÉMYSTIFICATEUR DU COLONIALISME

Par Abdelkrim Ghezali de LATRIBUNE ONLINE

Pour comprendre la pensée de Frantz Fanon, il suffit d'observer le monde d'aujourd'hui, le rapport de force entre le Nord et le Sud, et l'état des pays du Sud dont la majorité demeure sous domination impérialiste, ne disposant ni de leurs richesses naturelles, ni de leur souveraineté. Fanon s'est révélé, cinquante ans après sa mort, un fin analyste de l'état du monde dont la prospective s'est confirmée. Pour Fanon, le colonialisme ne s'arrête pas à la décolonisation physique. D'une part, on constate que les mises en garde de Fanon n'ont pas été prises en compte par les élites des pays au lendemain des indépendances et d'autres part, le néocolonialisme, formule subtile du colonialisme, a maintenu sa mainmise sur beaucoup de pays dont les dirigeants sont devenus les exécutants de plans de domination économique et politique qui ne servent que les intérêts des anciennes puissances coloniales. Lorsque Samir Amine évoque le concept de dépossession dont sont victimes les pays du Sud, aussi bien en Afrique et en Asie qu'en Amérique latine, il ne s'agit pas seulement d'une dépossession matérielle, en l'occurrence les richesses naturelles, mais aussi d'une dépossession immatérielle, puisque l'aliénation culturelle et intellectuelle a permis à l'impérialisme de reproduire son discours de domination par une élite des pays dominés qui, à son tour, écrase toute velléité d'élaboration d'une pensée autonome, propre aux besoins des pays et nations du Sud. Ces dernières sont devenues, cinquante ans après leur indépendance formelle, consommatrices de produits manufacturés et intellectuels occidentaux et abortives de toute pensée émancipatrice telle que les idées qui ont foisonné et marqué les années soixante et soixante-dix, comme prolongement intellectuel de l'œuvre libératrice. Le capitalisme mondial qui a atteint ses limites civilisationnelles au dix-neuvième siècle, d'où le processus de colonisation, dispose d'une capacité d'adaptation sournoise phénoménale. Après la mission civilisatrice justifiant l'occupation coloniale, c'est au tour de la démocratisation des pays du Sud de devenir le Cheval de Troie des intérêts économiques et géopolitiques de l'Occident. Entre ces deux étapes, l'islamisme encouragé par l'Occident, a servi et sert toujours d'anesthésiant pour saigner à blanc le monde musulman, dont les richesses immenses sont convoitées par les néocolonialistes. Fanon dont l'œuvre reste d'actualité et dont les enseignements restent valides, aura été un visionnaire et démystificateur du discours et des méthodes colonialistes. Il a tenté de servir ses semblables des pays du Sud qui lui ont tourné le dos, se laissant séduire par les chants de sirènes et les lumières factices d'un Occident qui n'est mu que par ses intérêts.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OUA AU PARAGUAY

L'Amérique du Sud continue de gérer le délicat dossier du Paraguay, douze jours après la destitution du président socialiste Fernando Lugo, lors d'un procès express devant le Sénat pour avoir « mal rempli ses fonctions ». Il a été remplacé par son vice-président, le libéral Federico Franco. Alors que le Paraguay a déjà été suspendu de l'Union des Nations sud-américaines et du Marché commun du Sud, le secrétaire général de l'OEA, l'organisation des Etats américains, José Miguel Insulza, est en visite actuellement à Asuncion pour tenter d'y voir plus clair. « La situation est tranquille mais également délicate ». C'est avec ces mots que José Miguel Insulza a brièvement fait un point lors de sa première journée de visite à Asuncion. Tranquille, car le secrétaire général de l'OEA a pu constater que la bataille politique en cours n'a pas généré de violences dans les rues. Mais délicate tout de même, car le président déchu continue de dénoncer un procès « sommaire » qui a « blessé » la démocratie paraguayenne, car son éviction a entraîné un isolement diplomatique du pays sur la scène continentale. De son côté, Federico Franco a remercié l'OEA de lui avoir donné la possibilité « d'exposer sa version des faits pour la première fois » et a dit espérer que d'autres organismes internationaux agiront dans ce même esprit, en visant clairement l'Unasur et le Mercosur, les deux organismes régionaux qui ont d'ores et déjà suspendu le Paraguay de leurs instances. José Miguel Insulza, qui doit encore se réunir ce mardi 3 juillet avec notamment les membres de la Cour suprême de justice a également précisé que l'OEA pourrait commencer à traiter le dossier du Paraguay dès lundi prochain. RFI

HAÏTI : INVESTITURE DES MEMBRES DU POUVOIR JUDICIAIRE

L'appareil judiciaire a franchi un pas, mardi, vers son indépendance avec la prestation de serment des membres du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. La cérémonie s'est déroulée à l'école de la magistrature en présence du président Michel Martelly, du premier ministre et des présidents des deux chambres. Le chef de l'Etat a promis de respecter l'indépendance du Conseil et de travailler au renforcement du pouvoir judiciaire. La prise de fonction du CSPJ a une dimension historique et représente une étape historique vers le renforcement de l'Etat de droit, a indiqué le chef de l'Etat qui appelle les membres du Conseil à utiliser leur pouvoir à bon escient. Le CSPJ est composé de 9 membres dont le président et vice-président de la Cour de Cassation, respectivement Me Anel Alexis Joseph et Me Antoine Norgaisse. Faisant savoir que la justice haïtienne fonctionne aujourd'hui de façon bancal, Anel Alexis Joseph appelle les magistrats à travailler à refaire son image. Il invite les juges à être disciplinés et respectueux de la loi dans l'exercice de leurs fonctions. Il a donné la garantie que le CSPJ respectera la loi 2007 régissant son fonctionnement. Cependant, pour le bâtonnier de l'ordre des avocats, Me Carlos Hercules, l'installation du CSPJ ne vaut pas grand chose, puisque le président Michel Martelly n'a pas publié dans le Journal officiel l'arrêté nommant ses membres. Il demande au chef de l'Etat de corriger cet impair

dans le meilleur délai. Pour le président de l'Association nationale des magistrats haïtiens, Durin Duret, l'installation est faite une fois pour toutes, mais il presse le président Martelly de publier l'arrêté y relatif. Le réseau national de défense des droits humains (RNDDH) est sur la même longueur d'onde. Son secrétaire exécutif, Pierre Espérance, estime que la publication de l'arrêté devrait précéder l'installation du CSPJ. Cependant l'ancien président de la Commission Justice et Sécurité publique du Sénat, Youri Latortue, estime que la non-publication de l'arrêté n'enlève rien à l'installation du CSPJ qui est une victoire pour la justice haïtienne. Il a fait savoir que l'article 7 de la loi sur le Conseil du pouvoir judiciaire, ne conditionne pas la prestation de serment de ses membres à la publication de l'arrêté présidentiel. Il appelle tout de même le chef de l'Etat à remplir cette formalité après la cérémonie. Des représentants de la communauté internationale ayant participé à la cérémonie d'investiture du CSPJ ont salué cette avancée. Pour l'ambassadeur américain sortant, Kenneth Merten, l'installation du CSPJ montre que le pouvoir judiciaire haïtien peut être indépendant. De son côté, le chef de la MINUSTAH, Mariano Fernandez estime que l'installation du CSPJ est un pas important vers la mise en branle du processus électoral et vers la stabilisation d'Haïti.

AFRIQUE

LE CINQUANTENAIRE DE L'INDÉPENDANCE DE L'ALGÉRIE

Les célébrations du cinquantième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie ont débuté mercredi 4 juillet dans la soirée par un spectacle géant inspiré de l'histoire du pays, en présence du président Abdelaziz Bouteflika. Alger sort le grand jeu pour le cinquantième de l'indépendance. Mercredi soir, un spectacle géant, inspiré de l'histoire algérienne, donnera le coup d'envoi des célébrations qui s'étaleront sur un an. Il sera suivi de feux d'artifices à travers tout le pays. Le président Abdelaziz Bouteflika assistera au lancement officiel des festivités dans la nuit de mercredi à jeudi, jour du cinquantième l'anniversaire, avec une comédie musicale intitulée « Les bâtisseurs de la gloire ». Le spectacle aura lieu au Théâtre de verdure, dans la station balnéaire de Sidi Fredj, lieu historique du débarquement des Français en 1830 et situé à l'ouest de la capitale. Selon le ministère des Moudjahidine (anciens combattants), ce spectacle, dédié à la lutte des Algériens contre l'occupation française, « résume l'évolution de l'Algérie à travers son histoire ». Monté par le chorégraphe libanais Abdelhalim Caracalla, la comédie musicale, qui réunit 800 comédiens, chanteurs, danseurs de ballet et groupes folkloriques, sera retransmise en direct par la télévision publique.

LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE a adressé une lettre au président de la république algérienne avec ses félicitations pour le cinquantième d'une grande révolution .

LE NOUVEAU PLAN FRANÇAIS DE COOPÉRATION AVEC L'AFRIQUE

François Hollande souhaite relancer la coopération entre l'Afrique et la France. Pour ce faire, il envisage de rompre avec la méthode de son prédécesseur. La "cellule Afrique" de l'Élysée sera supprimée. Les dossiers africains ne seront plus traités par les conseillers du président de la République comme sous l'ère Sarkozy, mais par le ministère des Affaires étrangères. L'idée, c'est de renforcer les relations entre la France et les pays du continent noir. Le président français se prépare à passer une semaine placée sous le signe de l'Afrique. François Hollande recevra pas moins de trois présidents africains. Il vient de recevoir Alpha Condé, à la tête de la Guinée depuis un an. Les prochains jours, il rencontrera le Gabonais Ali Bongo et le Sénégalais Macky Sall. Ces deux derniers ont été respectivement élus le 30 août 2009 et le 25 mars 2012. Le locataire de l'Élysée ne les connaît pas puisqu'ils ont été investis pendant le mandat de Nicolas Sarkozy. D'où, peut-être, la volonté de François Hollande de les rencontrer. Ce sera alors l'occasion pour le président français de présenter son plan pour l'Afrique. Pour commencer, le chef de l'état français veut rompre avec la méthode Sarkozy, en démantelant la « cellule Afrique » au profit du ministère des Affaires étrangères qui s'occupera désormais de traiter les dossiers en relation avec l'Afrique en lieu et place des conseillers de l'Élysée. Le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius et le ministre délégué au Développement, Pascal Canfin sont chargés de mettre en route le nouveau plan de François Hollande en vue de relancer la coopération avec l'Afrique. Au programme, d'une part la bonne gouvernance des partenaires africains sans « ingérence mais une exigence », d'autre part, un pacte de croissance et de stabilité. Le ministre délégué au Développement, Pascal Canfin prévoit de mener une politique de développement « pleinement justifiée par les chiffres » et de faire la chasse aux paradis fiscaux qui, selon lui, détournent l'argent de l'Afrique. « Cette nouvelle vision de la coopération ne doit pas être seulement politique. Les relations économiques de la France ont beaucoup reculé », signale Ibrahima Sall, le ministre sénégalais de l'Éducation. « On veut une politique gagnant-gagnant », renchérit le président guinéen, Alpha Condé. Avant de conclure « François Hollande a les mains libres car lui n'a jamais touché d'argent de l'Afrique ». Les semaines précédentes, François Hollande s'était déjà entretenu avec d'autres dirigeants africains de premier plan : le roi Mohammed VI du Maroc, le Béninois Boni Yayi, président en titre de l'Union africaine (UA), et le Nigérien Mahamadou Issoufou. Attendu au tournant, le président de la République française se doit maintenant de joindre ses paroles aux actes.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

L'Asie reste toujours aussi bien disposée, à l'exception de Shanghai encore handicapé par les doutes conjoncturels chinois, avec un recul de 0,4% de l'indice local ce mercredi matin. A l'inverse, la hausse l'emporte encore largement à Singapour, Séoul et Tokyo en progression moyenne de 0,5%. Hong Kong monte de 0,15%, Jakarta prend 0,8% et Sydney 1,1%. Alors que les marchés anticipent depuis plusieurs jours maintenant un geste de baisse des taux de la BCE cette semaine, Christine Lagarde est toutefois venue tempérer l'ardeur des boursiers hier soir en estimant à la télévision américaine, que la Banque centrale européenne disposait certes d'une marge de manœuvre lui permettant d'abaisser ses taux, mais que le Fonds monétaire international ne pensait pas qu'il s'agisse "de la meilleure politique à l'heure actuelle".

ÉTATS UNIS

La bourse est fermée en raison de la fête nationale américaine

EUROPE

La Bourse de Paris a terminé en légère baisse mercredi (-0,11%), après trois journées de hausse d'affilée, dans un marché qui a tourné au ralenti en raison de la fermeture des marchés américains. L'indice CAC 40 a perdu 3,45 points à 3.267,75 points, dans un volume d'échanges très faible de 2,045 milliards d'euros. Parmi les autres marchés européens, Francfort a perdu 0,20% et Londres 0,06%. L'Eurostoxx 50 a lâché 0,35%. Le marché parisien a connu une séance peu animée en l'absence de nombreux investisseurs puisque Wall Street, boussole habituelle des places boursières européennes, était fermée pour cause de jour férié (Fête de l'Indépendance).

CHANGE

L'euro poursuivait son repli face au dollar mercredi, dans un marché prudent à la veille de la décision de politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE), qui pourrait baisser son taux directeur, et sans grand volume pour cause de Fête nationale aux Etats-Unis. Vers 16H00 GMT, l'euro valait 1,2527 dollar contre 1,2607 dollar mardi vers 21H00 GMT. La monnaie unique se repliait également face au yen, à 99,97 yens contre 100,64 yens mardi soir. Le billet vert restait quasi stable face à la devise nippone, à 79,80 yens contre 79,83 yens la veille. Vers 16H00 GMT, la livre britannique se stabilisait face à l'euro, à 80,31 pence pour un euro, mais accentuait son repli face au billet vert, à 1,5598 dollar. La devise helvétique restait quasi stable face à l'euro, à 1,2013 franc suisse pour un euro, et baissait face au billet vert à 0,9588 franc suisse

pour un dollar. L'once d'or a fini à 1.613,50 dollars au fixing du soir contre 1.617,50 dollars mardi. La devise chinoise a terminé à 6,3475 yuans pour un dollar contre 6,3525 yuans mardi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole se repliaient mercredi en cours d'échanges européens, marqués par des prises de bénéfices après leur forte hausse de la veille, dans un marché sans grand volume pour cause de fête nationale américaine mais cependant toujours hanté par les craintes sur l'Iran. Vers 10H15 GMT (12H15 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août, échangé sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, valait 100,13 dollars, en baisse de 55 cents par rapport à la clôture de mardi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance cédait 46 cents à 87,20 dollars. Les cours du baril reprenaient leur souffle, les investisseurs étant tentés d'engranger quelques bénéfices après le bond des prix de plus de 3 dollars à New-York comme à Londres enregistré mardi. Le Brent, qui a franchi mardi le seuil des 100 dollars pour la première fois depuis trois semaines, ne devrait pas s'installer durablement au-dessus de ce seuil.

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA



MANAGEMENT ET DROIT

GESTION BUDGÉTAIRE PUBLIQUE

La politique budgétaire recouvre l'utilisation des dépenses et des recettes des administrations publiques pour la régulation du rythme de l'activité économique. Le solde budgétaire (Dépenses – Recettes, principalement fiscales) est amélioré par une situation de croissance économique et dégradé par une situation de récession. La politique budgétaire a toujours existé, mais elle a pris une dimension nouvelle après la publication de la Théorie générale de J.M. Keynes en 1936. L'impulsion budgétaire est apparue alors comme le moyen le plus efficace pour résorber le chômage et entretenir la croissance. Le mécanisme des « multiplicateurs budgétaires » montre en particulier qu'une baisse du taux de l'impôt ou une augmentation des dépenses publiques engendre un accroissement du revenu des ménages plus important que le montant du déficit budgétaire suscité par l'une ou l'autre mesure. Cette croissance du revenu permettra d'autre part l'augmentation des recettes fiscales, qui couvriront alors théoriquement le déficit. Inversement, une augmentation du taux de l'impôt qui réduit le revenu des ménages et donc la demande, ou encore une réduction des dépenses publiques et donc de la demande de l'Etat puis de celle des ménages, permettront théoriquement de lutter efficacement contre une situation d'inflation. De nombreux arguments incitent à la prudence en matière d'action budgétaire, notamment les difficultés pour ajuster l'offre

de biens et services à la demande globale : l'offre peut ne pas être suffisamment « élastique » pour répondre à une augmentation de la demande suscitée par une impulsion budgétaire, et une inflation en résultera. Dans les démocraties parlementaires, les décisions budgétaires sont en principe assez lourdes (préparation par le gouvernement, vote du budget par le Parlement après amendements) et leurs effets peuvent se révéler contraire à leurs objectifs face à un environnement économique évoluant rapidement. La crise financière mondiale de l'automne 2008 a été accompagnée d'un retour sur le devant de la scène des politiques budgétaires dans toute leurs puissance : déblocages de centaines de millions de Dollars et d'Euros par les gouvernements américains et européens, rachats d'actifs toxiques, nationalisations de facto d'établissements financiers, etc. Autant de dépenses publiques décidées non plus seulement dans l'optique d'une relance économique, mais bien dans celle d'un véritable sauvetage.

GUADELOUPE : AUTORITÉS ADMINISTRATIVES COMPÉTENTES POUR TRANSIGER OU SAISIR LA JUSTICE EN MATIÈRE DE CONSOMMATION ET DE CONCURRENCE

Un décret du 29 juin 2012, publié au Journal officiel du 1er juillet 2012, vient compléter les dispositions issues du décret n° 2010-1010 du 30 août 2010, qui désignent l'autorité administrative compétente pour transiger ou saisir la juridiction civile ou administrative dans des matières relevant de la consommation et de la concurrence et pour représenter le ministre chargé de l'Economie. Il s'agit, selon les cas, du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, du chef du service national des enquêtes, des directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directeurs des directions départementales chargées de la protection des populations. Pour permettre l'application de ces dispositions dans les départements et régions d'outre-mer et dans le Département de Mayotte, le décret remplace ou complète la référence aux directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et aux directeurs des directions départementales chargées de la protection des populations par la référence aux directeurs des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Pour permettre leur application à Saint-Pierre-et-Miquelon, le décret remplace par ailleurs la référence au directeur de la direction départementale chargée de la protection des populations par la référence au directeur de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population.

PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM



T ABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire (**1120 net**).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION:2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

